

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

ACTivités CLOWN Paris IDF 77

Toute inscription aux activités CLOWN Paris IDF 77 proposées et animées par Marylaure LEGRAND implique **l'engagement à respecter les modalités de fonctionnement et des conditions d'inscription décrites ci-dessous.**

PS / Merci de prêter une **attention tout particulière aux points spécifiques listés en pages 4 et 5 !**

Je vous remercie de votre compréhension et collaboration.

Marylaure

MENU	page 1/5
Informations générales Présentation Identité juridique et commerciale Identité géographique Partenariats Organisation	page 2/5
Détails des prestations Clown Supports de communication Dates et lieux Nombre de participants Tarifs Offres spéciales et avantages	page 3/5
Modalités d'inscription Réservation Délai de rétractation	page 3/5
Annulation - Désistement - Interruption Annulation par le / la participant(e) Interruption ou abandon par le / la participant(e) Cas de force majeure du / de la participant(e) Annulation par l'intervenante Cas de force majeure de l'intervenante	page 4/5
Autres points spécifiques Protection des données personnelles du / de la participant(e) Propriété intellectuelle Communication commerciale Assurances	page 5/5

Informations générales



Présentation

Marie-Laure Legrand, **artiste-interprète et accompagnante en développement personnel** (différentes approches), utilise depuis de nombreuses années un pseudo artistique :

Marylaure LEGRAND

Dans le cadre de son activité professionnelle d'accompagnante, elle est aussi surnommée **Marylaure HypnoClownCh**.

Identité juridique et commerciale

D'un point de vue juridique et administratif, les diverses activités proposées par Marylaure se font en son nom propre **Marie-Laure Legrand** sous le régime de sa micro-entreprise **dream N creact** (Siret : 838 005 106 00011).



Le nom de marque **dream N creact** met en avant le concept et la philosophie développée par **Marie-Laure Legrand**, lesquels reposent sur 4 piliers spécifiques et une approche transversale : « **Se découvrir et se libérer pour s'épanouir et se démarquer !** » Cette approche originale se retrouve dans plusieurs activités connexes proposées par Marylaure (allant des prestations artistiques à ses différents types d'accompagnements), ce qui inclut des activités CLOWN.

Identité géographique

Pour favoriser le développement de l'ensemble des activités CLOWN encadrées et proposées par **Marie-Laure Legrand** sur son secteur géographique (Paris IDF 77), ces activités sont regroupées et mises en avant sous le nom (et / ou entité) :

Ima-Nez-Sens



Partenariats

Les **stages clown** pour adultes proposés par Marylaure via **Ima-Nez-Sens** peuvent se faire

- soit directement via le régime de sa micro-entreprise **dream N creact**
- soit par l'intermédiaire d'associations partenaires, telles que l'association "Epheeries".

Dans l'hypothèse d'un partenariat associatif (favorisant l'accès et la location de certaines salles du secteur parisien), le montant des arrhes et des frais d'inscription pourra être directement versé à l'association concernée.

Les modalités de paiement seront indiquées sur le formulaire d'inscription.



Pour une meilleure visibilité et un suivi pédagogique sur l'ensemble du territoire national, la plupart des **stages clown** proposés par Marylaure (notamment les stages issus de **La Lignée ARClown** : Stages Clown 1 à 5) se font **en collaboration et en partenariat avec Clown Collectif**

L'ensemble des activités clown proposées par Marylaure par l'intermédiaire de **Clown Collectif** se retrouve sur la page du site web Clown Collectif :

<https://clowncollectif.com/clown-paris-ile-de-france>



Organisation

Les stages et ateliers clown, impliquent la **location d'une salle** ainsi qu'un **nombre minimum de participant(e)s**.

Les dates envisagées pour les stages et ateliers clown sont généralement **communiquées au public en AMONT**, avant la confirmation ferme de la disponibilité de la salle et / ou du lieu envisagé.

Pour préserver la relation de confiance avec les gestionnaires des différents lieux potentiels, la confirmation de la location de la salle et / ou du lieu envisagé ne peut se faire qu'à partir du moment où le stage devient réalisable (avec le **nombre minimum de participant(e)s requis**).

En cas de problème de disponibilités de salle(s), les dates et / ou lieux envisagé(e)s par Marylaure peuvent être modifiées. Dans ce cas, Marylaure en avise les personnes intéressées et les participant(e)s déjà inscrit(e)s dans les meilleurs délais.

De manière générale, au plus vite les inscriptions sont effectuées, au plus tôt le (lieu du) stage peut être confirmé.

Détails des prestations Clown

Supports de communication

L'ensemble des informations concernant les ACTIVITÉS CLOWN proposées par Marylaure sont accessibles en ligne via [Ima-Nez-Sens](https://sites.google.com/view/ima-nez-sens/accueil) (<https://sites.google.com/view/ima-nez-sens/accueil>) ou directement par <https://imanezsens.fr>

Certaines activités clown sont également présentées et détaillées par l'intermédiaire de supports de communication spécifiques propres à chaque activité :

[Stage CL1](#), [Stage CL2](#), [Stage CL3](#), [Stage Clown en Confiance](#), [Atelier Mensuel Clown](#), [Atelier Semestriel BONUS](#)

Ces plaquettes numériques (google doc) sont actualisées régulièrement (et normalement téléchargeables en PDF).

Dates et lieux

Pour les stages clown, les dates et lieux de la prestation sont indiqués dans le descriptif et sur le formulaire d'inscription. Ils peuvent parfois être modifiés tardivement (cf : article précédent, "organisation").

Nombre de participants

Le nombre de participants recommandé pour le bon fonctionnement des stages clown est précisé dans le descriptif. Le nombre maximum de participants est de 12 pour les stages clown de 2 jours, et de 8 pour certains stages spécifiques. Le nombre minimum de participants est de 6. En dessous de 5 participants, le stage peut donc être annulé ou reporté.

Tarifs

Les tarifs sont généralement **détaillés sur le descriptif** (et sur le formulaire d'inscription) de chaque prestation / stage. Ils concernent seulement le **coût pédagogique** de la prestation et les **frais d'inscription**, hors hébergement et repas.

Le montant des **arrhes** équivaut généralement à **50 % du coût pédagogique du stage** (hors tarif promotionnel).

Le montant des **frais d'inscription** est de **15 euros**. Les tarifs sont **nets**, TVA non applicable.

Offres spéciales et avantages

Des **offres spéciales ponctuelles ou personnalisées** (promotions saisonnières, bon cadeau, chèque cadeau, avoir) proposées par l'intervenante Marylaure peuvent s'appliquer aux tarifs en vigueur.

Ils sont **déduits** (le cas échéant) soit **du 2ème versement** effectué en amont du stage, soit du solde à verser sur place. Certains avantages peuvent se cumuler sous certaines conditions, après la confirmation écrite de l'intervenante.

Modalités d'inscription

Réservation

La réservation des prestations proposées par Marylaure s'effectue en ligne par **le formulaire d'inscription** de la prestation concernée ou directement via la billetterie en ligne <https://www.billetweb.fr/pro/ima-nez-sens>

L'inscription est validée **par le versement des arrhes et des frais d'inscription** (sauf quand ils sont offerts).

A réception du paiement (dès le 1er versement), un **contrat de prestation** est envoyé au / à la participant(e).

Ce contrat fait office d'accusé réception du (1er) paiement reçu et officialise la confirmation de l'inscription.

Quelques jours avant la date effective du stage, l'ensemble des participant(e)s reçoit un **document officiel avec toutes les informations pratiques utiles** (et notamment le récapitulatif des horaires, dates, lieux et adresses précises).

Délai de rétractation

Conformément à la loi, le / la participant(e) dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter du lendemain de la date de son 1^{er} règlement. Il en informera l'intervenante par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le cas d'une inscription dans un délai inférieur ou égal à 14 jours avant le début du stage, le délai de rétractation est égal au nombre de jours séparant l'inscription du / de la participant(e) du début du stage.

[Modèle de courrier de rétractation](#) (conformément à l'article L221-18 du Code de la Consommation).

Annulation - Désistement - Interruption

Annulation par le / la participant(e)

En cas d'annulation par le / la participant(e), le contrat de prestation est résilié selon les modalités suivantes :

- En dehors du délai de rétractation (article 5), **les frais d'inscription restent acquis par l'intervenante.**
- Pour toute annulation plus de 15 jours ouvrables avant le début du stage, le / la participant(e) peut demander le **report de son inscription sur un autre stage équivalent** proposé par l'intervenante (**un seul report possible**).

Dans ce cas, l'intervenante se réserve le droit de facturer le **renouvellement des frais d'inscription**.

Si le stagiaire souhaite être remboursé, les frais d'inscription restent acquis par l'intervenante, en dehors du délai de rétractation (article 5).

- Pour toute annulation moins de 15 jours ouvrables avant le début du stage, l'intervenante se réserve le droit de **facturer** les frais d'inscription (15 euros) et 50% du coût pédagogique du stage (90 euros), soit **un total de 105 euros, sauf si le / la participant(e) parvient à se faire remplacer** sur les lieux et dates prévues.

Dans ce cas, le / la participant(e) se porte garant de l'inscription de la personne visée pour le / la remplacer sur les dates et lieux prévus et le / la participant(e) s'engage à ce que le solde restant dû soit réglé à l'intervenante au moins 48h avant le début de stage.

- Pour toute annulation moins de 7 jours calendaires avant la date de début du stage, le règlement de **la totalité du stage reste dû** par le / la participant(e), **sauf s'il / elle parvient à se faire remplacer** sur le dit stage.

Dans ce cas, le / la participant(e) se porte garant de l'inscription de la personne visée pour le / la remplacer sur les dates et lieux prévus et le / la participant(e) s'engage à ce que le solde restant dû soit réglé à l'intervenante au moins 48h avant le début de stage.

Interruption ou abandon par le / la participant(e)

En cas d'interruption ou d'abandon par le / la participant(e) après le début du stage, le règlement de la totalité du stage reste dû par le / la participant(e) : coût pédagogique + frais d'inscription.

Cas de force majeure du / de la participant(e)

Si le / la participant(e) se trouve confronté(e) à l'impossibilité de (pour)suivre le stage prévu suite à un cas de force majeure dûment reconnue**, le contrat de prestation est résilié selon les modalités suivantes :

- Pour toute annulation plus de 10 jours ouvrables avant le début du stage, le / la participant(e) peut demander le **report de son inscription sur un autre stage équivalent** proposé par l'intervenante (un seul report possible).

Dans ce cas, l'intervenante se réserve le droit de facturer le renouvellement des frais d'inscription.

Si le stagiaire souhaite être remboursé, les frais d'inscription restent acquis par l'intervenante, en dehors du délai de rétractation (article 5).

- Pour toute annulation moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, l'intervenante se réserve le droit de facturer les frais d'inscription (15 euros) et 1/3 du coût total du stage (60 euros), soit un total de 75 euros.

- Pour toute annulation moins de 5 jours ouvrables avant le début du stage, l'intervenante se réserve le droit de facturer les frais d'inscription (15 euros) et 50% du coût total du stage (90 euros), soit un total de 105 euros.

- En cas d'interruption ou d'abandon par le / la participant(e) après le début du stage, le règlement du stage reste dû par le / la participant(e) au *pro rata temporis* des prestations réalisées (calculé par demi-journée).

** Dans tous les cas de force majeure, un justificatif devra être envoyé à l'intervenante en amont du stage ou au plus tard 48 heures après la fin du stage.

Annulation par l'intervenante

Si le nombre d'inscriptions n'est pas suffisant au regard des conditions pédagogiques, soit au moins 5 participant(e)s, l'intervenante se réserve le **droit d'annuler ou de reporter le stage**.

Elle prévient alors les participant(e)s par courriel ou par téléphone dans les meilleurs délais possibles, et au plus tard 48h avant le début du stage, et propose le **report de la prestation ou de l'inscription à une date ultérieure la plus proche possible** sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef.

Si aucune date de report ne convient dans un délai de 12 mois, l'intervenante s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées par le / la participant(e).

En aucun cas, les frais de déplacements et / ou d'hébergement engagés par les participant(e)s ne pourront être pris en charge par l'intervenante.

Cas de force majeure de l'intervenante

Marylaure ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat, si cela résulte d'un cas de force majeure.

Le règlement du stage reste dû par le / la participant(e) au *pro rata temporis* des prestations déjà réalisées par Marylaure (à due proportion de leur valeur prévue au contrat).

Autres points spécifiques

Protection des données personnelles du / de la participant(e)

Le / La participant(e) est informé(e) que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à dream N creact et / ou à Clown Collectif pourront être transmises à des partenaires uniquement pour le bon déroulé du stage.

En application de l'article L6353-9 du code du travail, les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, ne peuvent l'être que pour le bon déroulé des animations : ces informations concernent directement et uniquement le stage. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le / la participant(e) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Clown Collectif.

En particulier, Clown Collectif, via Virginie STIDLER, et dream N creact, via Marie-Laure LEGRAND, conserveront les données de contact du / de la participant(e) afin de lui transmettre les informations concernant leurs activités respectives. Le / La participant(e) pourra, à tout moment, demander à être retiré(e) de la liste des destinataires.

L'intervenante considère comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont elle pourra avoir connaissance à l'occasion des différents contrats.

Propriété intellectuelle

Le contenu pédagogique mis à disposition dans le cadre des **prestations proposées par dream N creact** fait œuvre de la **propriété intellectuelle de Marie-Laure LEGRAND**.

Les **stages CLOWN 1 à 5 proposés par** les différents intervenant(e)s de **Clown Collectif** sont issus de la même approche pédagogique et présentent des caractéristiques communes, regroupées sous le nom de **La Lignée ARCLOWN**.

Les **stages CLOWN 1 à 5 de La Lignée ARCLOWN** font donc œuvre d'une **propriété intellectuelle à la fois collective et individuelle**, propre à l'approche spécifique et aux outils professionnels de chaque intervenant(e) de Clown Collectif.

Les autres prestations clown proposées par **Marylaure HypnoClownCh** (via **Ima-Nez-Sens** et **dream N creact**) font œuvre de la **propriété intellectuelle exclusive de Marie-Laure LEGRAND**.

A ce titre, le / la participant(e) s'engage à préserver avec précaution et éthique la valeur de ce qui lui ait transmis dans le cadre des prestations auxquelles il / elle participe, et notamment **le détail des exercices, des jeux, des improvisations, l'enchaînement pédagogique ainsi que la méthodologie, l'approche d'ouverture au clown, ainsi que l'approche spécifique de développement personnel qui peut être proposée par l'intervenante Marie-Laure LEGRAND**.

Afin de respecter la confidentialité du contenu pédagogique de chaque prestation, il est interdit de partager, de divulguer, de diffuser, de publier, de reproduire et / ou d'utiliser à des fins personnelles et / ou professionnelles tout ou partie des éléments cités ci-dessus (* en gras).

Communication commerciale

Marylaure, ainsi que l'ensemble des animateurs(trices) du groupe Clown Collectif peuvent être autorisé(e)s à utiliser et à diffuser, à titre de communication et de valorisation de leurs activités, des **vidéos**, des **photographies** et / ou des **témoignages** recueillis durant les différentes prestations proposées, mais seulement **après en avoir demandé l'accord préalable aux participant(e)s concerné(e)s**.

Assurances

L'intervenante a souscrit un contrat professionnel d'assurance à « La Banque Postale » pour l'exercice de son activité. Néanmoins, chaque participant(e) doit lui / elle-même souscrire à une assurance de responsabilité civile personnelle.